Le Nord

BUREAU P'ANNONCES LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE 1, rue des Sept-agaches, Gras Place

Par la poste, Un an... Six mois Départem. non-limitrop. et Etrang., port en su

PUBLICITÉ

-TEMPERATURE .. Luiz, le 5 mai. 6-8 50 Annum, horace du sol, 8 h.
face du sol, 9 h.
fac

et movemement chaud est probable. JEANNE D'ARC

CHAMPENOISE

· Excepté les Lorrains qui ont des rai-Excepté les Lorrains qui ont des raisons têtues, lesquelles ne se rendront pas la la raison, toutie monde convient aujouril ini que Jeanne d'Arc est non pas Lorraine mais Champenoise. On ne disait
leanne la bonne Lorraine que par suite
d'une de ces erreurs historiques dont, en
grande partie, sont construites nos hiscires. Le feit reix cen d'importance tougrande partie, sont construites nos his-toires. Le fait n'est pas d'importance, tou-tefois, il me fait plaisir. Jeanne étant Champenoise me paraît plus Française. Ce n'est point mésestime des qualités for-rains : les Lorrains l'emportent peut-être sur les Champenois ; ils sont d'une belle race, d'un beau sang, ils excellent de la guerre leur sol est épéreux, tra-tre les travaux de la paix et dans ceux the la guerre, leur sol est généreux, tra-versé par des eaux vives, larges, pro-fondes, couvert d'épaisses forèts, leurs mœurs sont chrétiennes, hospitalières..., mais, mais ils ne parlent pas absolument ka langue française comme on la parie en Chompagne. L'idiome du pays, au moins itans les villages les plus recules, tient un peu du germain, neus ne le comprenons pas On y entend moins un certain accent, en y savoure moins un certain sel gau-flois.

Jois.

Je ne tombers'i pas dans la sottise de définir l'accent gaulois et le sel gaulois.
Ou vous les constisses, ma définition ne mous apprend'rait rien, et ce serait d'ailnous apprend rait rien, et ce serait d'all-leurs absolument la même chose si vous ne les conmaisses pas. Imaginez dans la parole que que chose de plus ailé que la parote du aque chose de pins ante que in parote, de me la sagesse des propos un je ne sais quoi de plus ferme et de plus aisé, la belle humeur et la belle santé de l'es-prit qu'i transpirent par tous les pores somme sous la transparence de la peau, la vigueur et la fraicheur du sang. Tout est s'i bien dit qu'on ne saurait mieux dire. Le moindre met part comme une dire. Le moindre mot part comme une flèch e lancée d'une main sûre. On admire

flèci e lancée d'une main sûre. On admire en même temps la flèche et la main.

I stec à Racine, à La Fontaine, nos compe triotes, que je songe. Point. Certes, ils sont fameux parmi les plus fameux, et nul m'a mieux parlé la langue du pays. Cepeni lant, si française qu'elle soit sous leur plume, plus gauloise avec La Fontaine, plus affinée avec Racine, cette langue se Souvient encore de la Grèce et de Rome. souvient encore de la Grèce et de Rome Souvient encore de la Grece et de Rome. Le songe à Jeanne d'Arc. La vraie pensée, fa vraie saveur du peuple de France, c'est dans sa bouche que je l'entends. Et avec quelle gajeté, quelle pfénitude de sens, 9 pel accent de la race! Elle ne doit rien la grammaire, rien au primaire ; gram-maire ou primaire se flattèrent vainement de lui avoir appris quoi que ce soit. C'est da s'ave du pays qui jette son rameau où elle veut. Elle ne sait ni lire, ni écrire, son père non plus, sa mère non plus. Pas un savant dans toute la famille. Personne

Phabet. An ! les braves gens ! Jeanne peut dire comme Martine, sa tousine, très, très éloignée a Et je parlone tout dreit comme en

Ecoutons qualques una de ces propos. Frère Séguin lui demande avec son dé-plorable accent limousin quelle langue lui parlaient ses apparitions. — Une langue meilleure que la vôtre. Les juges, subliant sans doute qu'ils parlaient à un jeune fille, l'interrogent avec un tact exquis pour sevoir si saint Michel était nu. Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? — Pourquoi vous confessez-vous si souvent? — On ne saurait trop net-toyer sa conscience. — Etes-vous en état de grace ? Insidieuse question : qu'elle dise ov.i, qu'elle dise non, elle sera bla-mée. Elle ne dit ni oui ni non. — Si je n'y mée. Elle ne dit ni oui ni non. — Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre ; si j'y suis, Dieu veuille m'y garder. Et combien d'autres paroles magnifiques. — Quel est ton Seigneur? — Le roi du Ciel. Au duc d'Alençon qui veut retarder l'assaut : Gentil duc, as-tu peur l'ai promis à ta fermme de te ramener sain et sauf. — Comment vos voix vous disent-elles de rémondre? — Hardiment pondre ? - Hardiment. Or, catte jeune fille, cette enfant pres-

courage, si simple et si noble, chez elle semble-t-il à la cour du Rôi, ce soldat improvisé qui étonne les plus fameux dapi-taines par la hardiesse de ses conseils -et leur sagesse, cet accusé qui embarrasse ses juges, cet écolier du catéchisme plus fort que les théologiens assemblés. Jeanne d'Arc sort de nos chaumières. Je veux bien que la grâce de Dieu ait transfiguré son être jusqu'au miracle, mais elle l'a fait en respectant ses qualités natives. Martyr, prisonnier, soldat, hôte des prin-ces, Jeanne est d'abord Française, plus haute, plus pure que des milliers d'autres Françaises, mais toutefois semblable à ses sœurs, née sur da même tige et pourrie des mêmes sucs. bien que la grâce de Dieu ait transfiguré

Et will' dono les fleurs qui germent sur netre terre, elles sont issues du sang de France mélé à l'Eucharistie, à l'Evangile. Elles ont le courage, la gaieté, le bon sens, elles sont aimables et pudiques, ba-biles de leurs doigts, claires dans leurs pensées, intrépides au service de Dieu, commodes pour le prochain, l'ornement du fover et sa chappan

du foyer et sa chanson.

Aussi, avec Jeanne d'Arc est-ce la famille française tout entière qui est glori-fiée ; de l'auréole qui la nimbe un rayon se détache et se joue sur le front de toute jeunesse honnête qui aime Disu, son pays, les siens et l'obscur travail assigné à sa

vie.

Salut à cette pure vision de la France chrétienne, laborieuse, ouvrière et rurale.

C'était la France d'hier, pourquoi ne serait-ce pas la France de demain?

Gazette du Nord

On annonce la mort :

MA LILLE, de Mme François Pleuquet, née Marie-Anne Lecterca, décédée le mai, à 'age de 8 ans, munie des sacrements.

Funérailles aujourd'hui, jeudi, à onze heures, en l'église Saint-Martin d'Esquermes.

mes.

ALILLE, rue du Pont-Neuf, 38 bis,
de Mile Irma Detuigue, enfant de marie,
pieusement décédée à l'âge de 47 ans, munie des sacraments de Notre Mère la
Sainte-Eglisse, envent lieu samedi

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances. Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.)

w Hier, à onze heures et demie, a été célèbré, en l'église du Sart, à FLERS, le mariage de M. le doctour Georges Eschou avec Mile Julia Picavet.
Les térmoins étaient : pour le marié, M. J.-M. Berthou, son frère, et pour la mariée, M. Emile Picavet, son frère, et M. Leuis Lepers.
La messe fut dite par M. le Curé de La paroisse, assisté de M. l'abbé Dupuis, curé de Flers, et de M. l'abbé Lemoine, directeur de l'Œuvre des Projections à Roubaix.

recteur de l'Œarvre des Projections à Rou-baix.

Pendant la messe, M. Henri Wacquez a chanté la « Bénédiction nuptiale » de De-fives, l' « O Salutaris » de Samuel Rous-seau et le « le vous salue, Marie » de X... Deux professeurs de violan et de violon-celle, MM. Roupain et Gentil, se sont fait entendre. entendre. Nous adressons aux époux nos vœux de benheur.

Nous adressons aux époux nos vœux de benheur.

*** Mencredi, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à TOURCOING, à été célébré le mariage de M. Maurice Poillet, ils de M. Achille Poillet, industriel, et de Mme née Despreiz, avec Mile Madeleine Tiberghien, fille de M. René Tiberghien, industriel, et de Mme née Féipo.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Flipo, professeur au Grandséminaire, cousin de la mariée.

Les témoins du marié étaient MM. Achille et Edouard Poillet, industriels, ses frères ; ceux de la mariée, MM. Paul Leurent, ouvrier d'art, et Joseph Leurent, industriel, ses beaux frères.

Dans la nombreuse assistance on remarquatt la présence de MM. les chanoines Debrahani, doyen de Notre-Dame ; Le-leur, doyen de Saint-Cinristophe; Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur ; de MM. les abbés Gruson, pro-doyen de Notre-Dame ; Le-leu, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur ! Reboux, aumônier de l'Immaculée-Conception ; Castelmot, curé de Saint-François, etc.

Pendant la solennité prusieurs artistes

amt rançois, etc. Indant la solennité phosieurs artistes fait entendre des morceaux religieux.

Nous apprenons evec plaisir le pr chain mariage de Mile Madeleine Bataille, fille de M. Lucien Bataille, industriel DUNKERQUE, avec M. Joseph Verhill brasseur à AirE-SUR-LA-LYS et prés dent du groupe de Jeunesse Catholique d' cette ville.

ww. Mardi, à dir heures, a été célébré, en l'église de ROOST-WARENDIN, le ma-riage de M. Romain Leieres, cultivateur à RAIMERAUGOURT, avec Mile Marie-Rose Mortelette.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. L. Ballly et L. Beauvois ; pour la mariée, MM. François et Léopold Hou-plin.

La quête fut faite par Mile Houplin, ac-compagnée de M. Mortelette.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Mgr le Coadjuteur, de passage à Cassed, a conféré la mosette de vice-doyen à M. l'abbé Hasebroucq, économe de la maison Saint-Louis.

M. Luysart, vicaire à Sainghin-en-Weppes, est transféré à Wommhoudt.
M. Brouillard, vicaire à La Bassée, est transféré à Ghyvelde.
M. Huysentruyt, vicaire à Lille (Saint-Cœur de Marie), est transféré à La Bassée.
M. Dérémaux, vicaire à ,Ammentières (Notre-Dame), est nommé curé à Wanne-hain.

DES SYNDICATS AGRICOLES La Chambre de Commerce de Lille s'est occupée de cette question et a approuvé les termes de la note suivante rédigée par sa Commission de législation :

Appelée à faire connaître son avis sur le projet de loi, depose par M. le Ministre de l'Agriculture, conferant aux Syndicats Agrico-les la capacité commerciale que la loi de lêst ne leur avait, point donnée, la Chambre de Commerce de Lille manifeste la crainte que cette disposition soit très dommageable—aux intérêts commerciale;

ne leur avait, point donnée, la Chambre de Commerce de Lille manifeste la crainte que cette disposition soit très dommageable —aux intérêts commerciaux.

Précocupée de défendre la cause de ses commerciaux.

Précocupée de défendre la cause de ses commerciaux.

Précocupée de défendre la cause de ses commerciaux elle demande qu'il ne soit apporté aucune modification à la toi de 1884 dans le sens de la capacité commerciale.

Elle estime que, la législation actuelle permettant la création de coopératives d'achats, de production et de ventes, ces organisations peuvent, si besoin est, natire et se développer en dehors des Syndicais Professionnels proprement dits.

Elle trouverait particulièrement mauvais que les sommes mises par la Banque de France à la disposition du Crédit Agricole puissent être utilisées par les Syndicats Agricoles pour un trafic de commerce.

Le Syndicat doit rester avant tout l'école économique et professionnelle. Il ne saurait, sans danger pour lui-même et sans péril pour le commerce en général, se lancer dans des opérations et entreprises commerciales, louissant de privilèges spéciaux, d'exemption de charges et d'impôts, il concurrencerait de la façon la plus désastreuse les commerçants menacés dans notre futur régime fiscal.

La capacité commerciale, demandée par M. le Ministre de l'Agriculture au profit des Syndicats Agricoles, est également réclamée par M. de Galihard-Bancel dans une proposition de loi en taveur des Syndicats Professionnels.

La Chambre de Commerce de Lille s'élève à la fois coutre les dispositions du projet de loi de M. la Ministre de l'Agriculture et contre celles, non moins préjudiciables, formulées par la proposition de M. de Gailhard-Bancel.

La procession du Saint-Sang

A BRUGES

On écrit de Bruges :

On écrit de Bruges : No. 1 la célèbre procession du Saint-Sang a pu accomplir aujourd'hui son itinéraire annuel au milieu d'un temps aplendide, qui faisait contraste avec les demières journées hivernales et tristes qui avaient tait natire des craintes très sérieuses au cœur des Brugeois!

A 9 h. 15, l'inestimable relique, estortée par le clergé et les membres de la noble Confrérie du Saint-Sang, a été transportée processionnellement de la bastilique où elle repose à la cathédrale Saint-Sau, veur; là, à dix heures, S. Exc. Mgr Tacci, nonce apostolique du Pape à Bruxelles, en présence de NN. SS. Waffelaert, évêque de Bruges, et Burton, fondificalement la grand'messe. De nombreuses autorités avaient pris place dans le chœur, entr'autres MM. le gouverneur baron Ruzette, le bourgmestre Visart, les membres du col·lège échevinal, M. le sénateur Van Ockerhout, les députés Strubbe, Standaert et Gillès de Pélichy, Mgr Owen, président du pèlerinage anglais, etc., etc. L'immense basilique était archi-comble.

Il était onze heures lersque le signal du départ fut donné. Sur tout le parcours, une foule immense se pressait, La procession était ouverte par la musique et un dé-

Basinque et air arcin-comme.

Il était onze heures lorsque le signal du départ fut donné. Sur tout le parcours, une foule immense se pressait. La procession était ouverte par la musique et un détachement du 3° lanciers. Comme les années précédentes, le cortège, tant religieux que hiblique, est incomparablement beau, tant par l'organisation, la fracheur et la richesse des groupes que par la fidélité avec laquelle les figurents exécutent leurs rôles, parfois très difficiles. A noter un nouveau et splemdide groupe esquissant les principaux épisodes de la vie de saint Boulface, le grand missionnaire-archevéque, et organisé par le couvent des Bénédictins de Saint-André-lez-Bruges.

Le troisième groupe, toujours imposant, était formé par l'inappréciable relique du Saint-Sang, précéde par de nombreux pèlerins anglais et les autres religieux. La relique, portée à tour de rôle par les chanoines du chapitre de la cathédrale, était escortée par quatre gendarmes en grand uniforme et suivie par les évêques et autorités précitées et les membres de la noble Confrérie.

Le cortège était clôturé par un détachement de lanciers.

Le cortège était clôturé par un détachement de lanciers.

Il était une heure lorsque le cortège vint se masser sur la place du Bourg, où, du competence du Conseil de Prud'hommes de Lille.

Il n'est pas besoin de démontrer, en effet, que le Conseil de Prud'hommes de Lille, par

hait de l'autel monmental, S. Exc. Mgr le Nonce donna la dernière bénédiction avec le Saint-Sang, cependant que les roupes rendaient les homeurs militaires, que les tambours battaient aux champs, que les trompettes sonmaient et que la grosse cloche annonçait à la ville et aux campagnes que la célèbre procession ve-nait d'accomplir, pour la 750° fois, son iti-néraire.

UNE INFAMIE

LE CONSEIL MUNICIPAL REPOND AUX CALOMNIATEURS

Sous ce titre, nous lisons dans le « Jour-nal de Bergues » : De laches is :

Sous ce titre, nous lisons dans le « Journal de Bergues »;
De laches individus, véritables malfaiteurs publics, s'acharnent pour un motif
connu, à lancer intentionnellement les calomnies les plus invasismhlables contre
les ecclésiastiques de la région.
Le digne curé de Crochte a été l'une de
leurs victimes et les bruits les plus infâmes ont été lancés dans le public pour la
discréditer.
Le conseil municipal de Crochte s'est
réuni dimanche dernier, et à l'unenimité,
sur l'inditative du sympathique maire, M.
Cockempot, a signé la protestation suivante
qui a été lue publiquement à M. le Curé ;
Monsieur le Curé.

qui a été lue publiquement à M. le Curé ;
Les soussignés, membres du Conseil municipal de Crochte, émus et indignés des propos outrageants et calomnieux tenus contre la
personne honorable de M. l'abbé Vandaele,
curé de la paroisse, se font un devoir d'adreser à ce dernier l'hommage public de leur
haute estime, l'assurance de leur profond
respect et l'expression de leur vive sympathie.
Ils proclament à l'unanimité que leur curé
louni de la considération universelle, qu'il
sest conduit toujours en parfait honnéte homme et en prêtre d'une grande intégrité de
vie. Out, ils reconnaissent, sans aucume hésitation, l'innocence de leur curé qui en cette
circonstance, est viotime d'une basse vengeance et de la haine des ennemis de l'Eglis, cont d'allieurs bauveux de constitues de

circonstance, sat voctime d'une basse ventre geance et de la haine des ennemis de l'Eglise.

Ils sont d'ailleurs heureux de constater que la calomnie n'a été lancée ni acceptée par acueun des habitants de la commune, et de plus, ils se savent les interprètes des sentiments de la population tout entière qui aime à trouver dans son Pasteur une large Guératre d'esprit unie à une grande générosité de cœur, avec un souci constant de mannient l'union de toutes les familles.

En foi de quoi ont signé

J. Cockenpot, maire ; J. Demey, Hemelsdael, M. Dupuy, A. Vanpoperinghe, E. Vanpoperinghe, J. Begrand, H. Maes, J. Thibouw, P. Vanderbeken, L. Deconnick, C. Leson, conseillers municipaux.

M. Pabbé Vandaele, vivetment ému et tou-

lers municipaux.

M. l'abbé Vandsele, vivement ému et touché, a remercié en termes des plus nobles le canseil municipal de ce témoignage de sympathie et destime auquel il attache le plus grand prix.

Puis le président de la Jeunesse Catholique, M. Charles Vandewalle, a pris la parole à son tour, et a lu une magnifique protestation, qui a été remise à M. l'abbé Vandeis avec un splemitide bouquet.

Nous apprenons qu'on est sur la trace des calomniateurs, que l'on commence à désigner tout haut dans la commune. Les preuves une fois réunies, on avisera à ce qu'il y a lieu de faire à leur égard et à l'égard de ceux qui se sont faits leur éche trop comphaisant.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la ma-ifestation des conseillers municipaux de

nnestation des conseniers municipant de Crochte.

Il est temps de mettre un fetin à la fur reur calomniatrice qui sévit depuis quesque temps, particulièrement dans le pays de Flandre.

Il vic.

Flandre.

Il y a encore des juges et des tribunaux, et la loi qui punit les diffamateurs par la parole et par la presse pourra recevoir une application plutôt désagréable à certains citoyens amateurs d'une popularité de mauvaise odeur.

LE PROJET DE CRÉATION d'un Conseil de Prud'hommes dans le canton d'Haubourdin

La Chambre de Commerce de Lille a été appelée à donner son avis sur une demande de création d'un Conseil de prud'hommes à Haubourdin.

Dans le rapport qu'il a été chargé de présenter, M. René Baudon s'est exprimé capei.

senter, M. René Baudon s'est exprime ainsi:

De l'étude des dossiers il résulte que les Canseils municipaux de Maisnil. d'Escohecques, d'Emmerin, de Wavein, d'Englos, de Radinghem, d'Hanbourdin, de Loos, de Sequedin ont donné un avis favorable, que les Conseils municipaux de Santes, de Ligny, d'Erquinghem-le-Sec, de Beaucamps n'ont pas donné d'avis et que les Conseils municipaux de Lamme et d'Ennetières se sont montrés défavorables au projet.

La plupart des Communes ci-dessus désignées na possèdent guère d'industrie sur leur territoire ; leur avis se trouve de ce chaf infirmé et il n'y a réellement lieu de retenir que les opinions émises par les Conseils municipaux de Loos et d'Haubourdin d'une part, et de Lorume d'autre part.

Or, c'il est évident que le Conseil municipal d'Haubourdin pouvait difficilement se mouter défavorable à ce projet qui le reheause comme chef-lieu de canton, il n'est pas moins évident que la plupart des industries intéressées à la création de canton, il n'est pas moins évident que la plupart des industries intéressées à la création de ce Conseil de Prud'hommes se trouveut échelonnées dans les Communes en contact immédiat avec Lille et que par suite, pour éviter des déplacements longs et onéreux aux patrons et ouvriers justiciation et de contre la fautification et ou raison des facilités de communication, c'est à Lille qu'il est préférable de fixer le siège de la juridiction.

En outre un des motifs le plus sérieux qui militent en faveur du rattachement est la compétence du Conseil de Prud'hommes de

le nombre de ses membres et per conséquence, par la diversité des indestries qui y sont représentées, offre des garanties plus étendus que ne les présenterait forcément un Conseil de Prud'hommes installé dans un Chef-lieu de cantan aver des luges timité. En ontre, dans un Conseil de Prud'hommes, comme dans la juridiction consulaire ou comme dans le pribuneux civils, il se forme, en dehors des points de d'roit et des textes précis, une jurisprudence basée sur les nances et sur une continuité de jugements rendus dans la vinde de la contre de la co

La Chambre de Commerce appr les motifs de ce rapport, en a ado conclusions qu'elle à adressées au en réponse à sa demande d'avis.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

A ROUSAIX

Inoident Wateller. — Quaranté ouvriers de la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes n'ayant pas travaillé le 1st mai, ont été congédies et ont repris leurs livrets. Ils ont été immédiatement remplacés. En manière de protestant de la compres de ces dernières ont néame de cui cuelques-uns de ces dernières ont néame despris le travail hier.

Une grève terminés. — Les apprentis de la fabrique de caisses de M. Monbel, boulevard Gambetta, qui c'étaient mis en grève, la somaine dernière, réclamant une augmentation des selaire, ont repris le travail, hier matin, aux anciennes conditions.

Une grève de teinturiers. — Quarante ouvriers de la teinturerie de M. Lucien Mounet, rue Lacroix, se sont mis en grève hier. Ils réclament une augmentation de selaire de 0,03 centières à l'heure.

A FLERS-BREUDQ

A l'usine Préd. Enyer et die; — Quelques ou vriens ont encore reintégre l'atelier hier ma tin. Les expéditions se sont faites avec l'ac-compagnement des gendarmes. M. Payen, hige de paix de Lannoy, est venu dans l'a-près-midi s'entétemir avec la direction de l'é-tablissement; aucune solution n'est inter-

As peighage de La Tosse.— Il y avait 85 ouvriers grévistes dans cet établissement, depuis une quinzante de jours. Cette grève se prolongeant et les machines ne pouvant plus être alimentées normadement, le peignage de La Tossée a été fermé mercredi matin.

A HOUPLINES

Les grévistes de la filature Mahieu, réu-nis, mardi soir, à la Maison du People d'Houplines, ont voté la continuation de la grève.

LILLE

FÉTES LILLOISES JEANNE D'ARC avec les fêtes nationales d'Oriéans

DIMANCHE . MAI 1800

Pregramme
7 heures. — Communion générale dans
toutes les paroisses de la ville.
11 h. 1/2. — Basilique de Notre-Dame de
la Treflie. — Bénédiction par S. G. Mgr
Delamaire, d'une statue de Jeanne d'Arc
offerte par les jeunes filles de la ville.
3 heures. — Eglise Saint-Maurice. —
Cérémonie présidée par S. G. Mgr le Coadjuteur. Panégyrique de la B. Jeanne d'Arc
par M. l'abbé Barret.
5 h. 1/2. — Fête sportive dans la proprété de M. Dehau, boulevard de la Moseile, avec le conocurs de plusieurs musiques et de nombreuses sociétés de gymnastique.
8 heures. — Salle Ozanem. — Représentation de « Jeanne d'Arc », de Barbier,
musique de Gounod, par les membres de
la Jeunesse Catholique.
Pavoisement général de la ville.
9 h. 1/2. — Illumination et embrasement
du chocher de l'église du Sacré-Cœur,

partout flottera le drapeau national. Patriotes lillois, pavoisons !

La question des Tramways

Le Comité de Défense nous communique la lettre suivante adressée à Monsieur le Maira que nous publions comme d'habitude ;

A Monsieur le Maire de Lille.

Nous avons l'honneur de vous informer que noire Comité ne possedant pas le projet de transaction entre la Compagnie des Tramways et le Ville n'a pu faire d'échange de vue sur les quelques points qui ont été dennes à nos délégués le 3 courant. De cette discussion il ressort que le projet tet qu'il est établi ne peut donner satisfaction au public. En effet, si sur certaines lignes le nombre de places de secondes est augment au public. En effet, si sur certaines lignes le nombre nes par l'adjonction de remorques, par coutre en général la situation qu'il est établi ne peut donner satisfaction au public consacre cette automaile qui consiste à mettre à la disposition du public autant de places de premieres que de secondes.

Puisque la Compagnie des Tramways est étacide à établir un service suffisant, pour quoi ne fait-elle pas montre de sa honne foi le décembre 1968 à la Préfecture.

Si le service est suffisant, il n'y aura aucun besoin pour les voyageurs de seconde de profiter d'une latitude qui ne serait qu'une garantie à l'égard du public : en conséquence, il est nécessaire que lorsqu'un voyageur de seconde ne trouvera place dans un train. Il puisse monter en premières.

Les Aller et Relour sont réduits à leur plus simple expression et nous sommes loin des mises en demeure faites par vous coustet à la Compagnie. L'article 23 est a Compagnie à résipiscence pas donner suits en prons pouvoir compter sur une attitude pous res sons puvoir en que que de votre part pour que vous ne vous siez l'instance au Conseil de Préfecture et os faisant vous donners caus prions, Monsieur le maissiez pas prendre aux promèsses fallacieuses qui sont apportes s' vous vous de series de nous, c'est-à-dire avec le public, et à ne ren conclure sans au préalable prendre dre suis.

Nous vous donnons cet avis et en cons que vous vous den cons cet avis et en cons que vous vous den cons cet avis et en cons que vous vous den cons c

Signé: Le Président,
A. Labbé.

NORD-AVIATION

Après lecture et adoption du compte-rendu de la séance précédente, le Secrétaire donné connaissance de la correspondance échanges avec la Société d'Ennouragement à I.A. Table. Nord-Aviation est considére mane section pour le Nord de la France de Secretaire de la S. E. A. accordent à ses propres membres.

bres jouiront de toutes les prevogates des satuts de la S. E. A accordent à ses propres membres.

Hen résulte que sur simple présentation de leur carte, les membres actifs du N.-A. duront à Juvisy la jouissance gratuite:

Des tribunes et loges permettant de suivre toutes les expériences ayant lieu à Port-Aviation ; des pavillons et de la bibliothèque situés dans le parc ; du port de canotage et des de pêche ; de l'étang de patinage ; des tennis et des jeux et sports divers qui pourront être installés sur les pelouses ; du reskaurant spécial réservé à ses membres.

Les membres du N.-A. auront aussi également à leur disposition des hangars et des appareits dans les meilleures conditions întéss par des règlements apéciaux.

Nous rappelons que le Conseil d'administration de la S. E. A. est ainsi composé ;

Président : M. Claudé-François Dussaud ;
Secrétaire-général : M. Hugues Malandre ;
Commissaire-général : Les met lacques d'Ambigny ; Trésorier : M. Jules Hacnel den Delagrange, Robert Esnault Peirole, Bason de Lagatinerie, Marquis de Puybandes.

L'assemblée applaudit à catte décision et félicite le Comité-directour de son heureux accord.

Le Président annonce ensuite la décision et de comité-directour de son heureux accord.

L'assemblée applaudit à cette decision et secord.

Le président annonce ensuite la décision prise par le Comité-directeur de premûre par les par le Comité-directeur de premûre par les par le Comité-directeur de premûre par les par les par les par les parties par les par les parties présentation de leur carre, L'inistence sera de rigueur).

Un terrain sera réservé au N.-A. Si le tempa le permet la Société procédera sur cet emplacement à ses expériences ordinaires et donners à quelques néophytes les premières notions du apport nouveau. Le public pourrainsité er endre compte de quelle façon absolument prudente sont conduites ces leçons.

Il ne s'agit pas en effet de faire les tabarins de l'atmosphère et d'exhiber des tour sée force; mais de montrer aux profanes et aux hésitants comment doit se diriger l'apprénissage de l'air.

Un lillois grièvement blessé au camp de Châlons

DESARGONNÉ PAR SON DHEVAL EM-BALLÉ, UN ARTILLEUR EST PRO-JETÉ TÊTE PREMIÈRE CONTRE UN

PAVOISONS
en l'honneur de

L'active de loi voté par le
Sénat, la Fête nationale de Jeanne
d'Aro est fixée an dimanche qui suit
le 8 mai.

Dimanche prochain, les Lillois
s'uniront donc à tous les bons
Français pour fêter Phéroine, et
partout flottera le drapeau national.

ARBRE.

Une dépêche inquiétante parvenait inndi
soir, vers ? heurea, à l'estaminet situé at
soir, vers ? heurea, à l'estaminet soir vers ? heurea, à l'estaminet soir vers ? de de la mail soir, vers ? heurea, à l'estaminet soir vers ? de de la mail soir vers ? de des de d'un dil mail d'un du milita

Soldat depuis huit meis au 27° d'artil lerie à Douai, Henri Debaecke avait, le 14 avril dernier, quitté la garnison avec son

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 5 MAI

Laines Peignées							LAINES BRUTES, COTOYS, CAFÉS																
MolS	ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille										Type B		LE HAVRS					NEW-YORK			LIVERPOOL		
	COTE	COTE	COTE	Achateurs Vendeurs		SUINT			Présé-		MERINOS CROISÉES Cote de 3 h. 15 Cote de 3 h. 19 Probé. Co jour Précéd, Co jour				Cale de 6 h	_	Eioc		COTONS C. dealetare				
	Avecedance	House		Acheteurs	A endeate	Présédente	Celons	Achaieum	Vendeurs	-	-	Press.	Ce lent	Précéd	Ce jes	-	KIE			-		-	-
Juin Juillet Août Septembre. Octobre Novembre. Décembre.	5 87 1/2 5 87 1/2	5 90 5 87 1 _[2] 5 85	5 95 5 92 1/2 5 90 5 92 1/2 5 90 5 90 5 87 1/2 5 87 1/2 —	- s	5 90	111111111111111111111111111111111111111	111111111111111111111111111111111111111	11111111111	# 1111	5 825 5 80 5 775 5 725 5 75 5 725 5 70 5 675	5 825 5 825 5 80 5 775 5 775 5 75	179 179 179 179 178 177 177	17850	196 195 194 194 194 194 194 190 190	196 195 194 194 194 191 190 190	65 3/8 6 65 1/2 6 65 3/4 6 65 3/4 6 65 5/8 6	5 1/3 5 5/8 6 7/8 6 7/8 6 3/4 5 5/8 5 1/8 5 1/8	44 25 44 5 44 25 43 5 42 50 42 7 41 50 41 7 41 25 41 5 41 41 2 41 41 2 41 41 2	5 6 60 6 6 10 5 6 10 5 5 85 5 5 85 5 5 85 5 5 85	6 90 6 55 6 15 6 05 5 90 5 85 1 5 85 1 5 85 5 90	Mai-Juin Juin-Juillet Juillet-Août Août-Sept. Sept. Oct. OctNov. NovDéc. DécJanv.	551 548 544 541 539 538 538	545 550 558 546 543 544 540 540
Ventes .	210.000.1c.							-		000 k.		0 b.		0 b.	2.70 Soule	0 b.	18.000 s	Sout	00s.	Tendance.	12.00 South	0 b.	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York - Colons. - Recettes professes

MOIS	Printi	414 ATLE 1	to Anu	To Apie
Mai	10.53	10.58	10.58	10 61
Juillet	10 83	10.35		****
Octobre	10.20	10.19	10 20	10.25
Decembre.	10.13	10.15	-	****
			報のできます。	42

Matin: 5,000 k. à 5,90, mai. — 20,000 k. \$5,90, juin. — 5,000 k. à 5,92 1/2, id. — 5,600 k. à 5,92 1/2, id. — 5,600 k. à 5,93 1/2, cont. — 10,000 k. à 5,87 1/2, cont. — 10,000 k. à 5,90, cotonbre. — 5,000 k. à 5,90, cotonbre. — 5,000 k. à 5,90, cotonbre. — 5,000 k. à 5,87 1/2, id. — 10,000 k. à 5,85, documbre. — 5,000 k. à 5,85 1/2, janvier. — 40,000 k. à 5,85, id. Echange : 5,000 juillet s/ octobre, écarf 0,02 c. 1/2. Total : 135,000 k.

Total : 135 000 k Soir: 20,000 k à 5,95, kaal - 5,000 k à 5,97 1/2, id. - 5,000 k à 6,00. - 5,000 k à 5,92 1/2, août. - 5,000 k à 5,90, septembre - 5,000 k à 5,87 1/2, décembre - 5,000 k à 5,85, janvier. - 15,000 k à 5,87, 1/2, 1d. - 10,000 k à 5,80, 1d. - 15,000 k à 5,87, 1/2, 1d. - 10,000 k à 5,80, 1d.